

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 septembre 2021

Date d'affichage 10 septembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 25 (+ 4 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210921-DEL_21_09_15_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021

Affichage : 07/09/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le QUINZE SEPTEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Thierry BODIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

INFORMATION SUR LA SAUVEGARDE OU LA MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le prolongement du travail engagé par la commune pour la création du Site Patrimonial Remarquable (SPR), la collectivité a le souhait d'accentuer sa politique en matière de préservation et de sauvegarde des espaces naturels.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune possède un centre ancien à proximité de la maison des sports, de la base de loisirs et proche d'un espace naturel sensible. C'est la raison pour laquelle, à l'intérieur de tout cela, la collectivité souhaite avoir un maximum de fluidité, de sécurité, que ce soit pour les fertois mais aussi vis-à-vis des touristes qui passent par La Ferté-Bernard, afin qu'ils puissent bénéficier, profiter, apprécier le plus possible des très bonnes qualités du patrimoine bâti mais aussi du patrimoine naturel.

Il semble donc nécessaire d'avoir une vigilance particulière sur ce sujet qui s'inscrit dans le prolongement du schéma sur les liaisons douces, avec un projet qui est celui de la valorisation de ce qui est autour du château et être attentif sur ce qui peut se faire autour de ses aménagements.

PREND ACTE de ces réflexions et des mises en œuvre en termes d'aménagement du cadre de vie de la cité. La collectivité souhaite accentuer sa politique en matière de protection des milieux naturels et des paysages, contribuant au développement de mobilités douces.

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU